

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 16

A l'alinéa 25, substituer aux mots :

« se met en conformité avec ces dispositions »,

les mots :

« met fin à cette situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.